



Interdiction réclamée au nom de l'arrêt de la souffrance animale.

## Les anti-corridas invitent à tourner la page de la corrida

### ANIMAUX

Comme ils le font chaque mois, les anticorridas ont dénoncé publiquement « les spectacles de souffrance animale », dont ils réclament la fin. Samedi matin 5 juin, ils sont rassemblés sur les Allées, non loin du théâtre, brandissant des pancartes aux images et aux textes percutants et invitant les passants à signer leur pétition. Objectif : rappeler que l'opinion n'est plus favorable aux corridas. « 80 % des Français considèrent que le supplice et la mise à mort d'un animal ne peuvent plus être considérés comme un spectacle en France. 75 % sont favorables à l'interdiction des corridas en France », souligne Sophie Maffre-Baugé. Pour la porte-parole du Comité de liaison biterrois pour l'abolition des corridas (Colbac), la tradition évoquée par les aficionados n'est pas un

argument valable : « Ce n'est plus acceptable. Béziers doit évoluer ». Et la décision du tribunal correctionnel de Béziers déboutant la SPA (Midi Libre du 6 mai) ne la décourage pas car « le jugement dit bien que le taureau ne peut que souffrir et qu'il s'agit bien d'actes de cruauté ».

La décision de Robert Ménard de ne plus subventionner directement l'école taurine est saluée. Mais les défenseurs des animaux lui demandent d'interdire la corrida. La possibilité de collecter un euro pour l'école taurine pour chaque entrée des spectacles taurins ou pas organisés par la société de Simon Casas, Sébastien Castella et Olivier Margé est dénoncée. « Aller voir un concert ne doit pas induire une aide à la tauromachie ! », s'insurge le Colbac.

**Sid Mokhtari**